

<p style="text-align: center;">PRESENTS</p> <p>Corps professoral : 6 suppléants : 3 Corps intermédiaire : 2 suppléants : 2 Etudiants : 1 suppléant : 0 PAT : 2 suppléants : 2 Ex officio : 8 Procès-verbal : Corine Jeannin</p>	<p>Procès-verbal - CONSEIL DE FACULTE 10 mai 2007 - 18h00 – salle du décanat</p>	<p>Prochaine séance : 27 juin 2007 18h00 Salle du décanat</p>
<p>N.</p>	<p>PROBLEMATIQUE - SUITE / DECISION</p>	
<p>1</p>	<p>Bienvenue du Président</p>	<p>Le Président souhaite la bienvenue aux membres. Il rappelle que le courrier et le rapport du Conseil de Faculté concernant l'avant projet de loi sur l'Université remis au Doyen le 25 avril 2007 est consultable sur le site du CdF. Il précise que la prochaine législature du Conseil de Faculté entrera en vigueur au mois d'août 2007. Le Président a le plaisir d'accueillir le Vice-doyen Denis Hochstrasser qui remplacera le Doyen (initialement prévu).</p>
<p>2</p>	<p>Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2007</p>	<p>Le PV est adopté à l'unanimité.</p>
<p>3</p>	<p>Ordres du jour de la séance du Collège des professeurs : du 5 mars, 2 avril et 7 mai 2007</p>	<p>5 mars : pas de commentaire ni de question. 2 avril : un membre du Conseil s'interroge sur le fait que des décisions prises lors de la séance du Collège soient dans la presse 2 jours plus tard. D. Hochstrasser informe que les propos écrits dans la presse sont faussés et que l'auteur de cette diffusion n'a pas été découvert. Les aspects de répression ont été discutés au sein du BDE. D. Hochstrasser mentionne que le Pr Morel, Directeur du département hospitalier de chirurgie, affirme avoir été contacté par les journalistes mais n'avoir rien communiqué. 7 mai : pas de commentaire ni de question.</p>
<p>4</p>	<p>Informations du Décanat</p>	<p>Le Vice-doyen annonce que le Doyen est au Rectorat pour débattre de la nouvelle Loi sur l'Université de Genève. Dans le cadre de cette nouvelle Loi, le Décanat désire que le Collège des professeurs soit maintenu. D. Belin informe que la grille des représentations des 4 corps au sein des conseils pourrait varier d'une faculté à l'autre.</p>
<p>5</p>	<p>Election du Président de la Section de médecine fondamentale, candidat proposé Pr D. Belin</p>	<p>C. Georgopoulos, Doyen d'âge de la Section de médecine fondamentale (SMF) présente le protocole d'élection et le candidat. Le Collège des professeurs de la SMF a été convoqué le 17.04.07 et a décidé à l'unanimité que le futur président ne devait pas être directeur de département. Le choix du Collège de section s'est</p>

		<p>porté sur la candidature du Pr D. Belin par un vote à bulletin secret : 19 oui et 1 non. Le Pr P. Linder a été choisit comme Vice-président.</p> <p>D. Belin ajoute que P. Linder et lui-même, deux seuls candidats à cette fonction, ont préféré s'associer pour un fonctionnement en binôme plutôt que s'opposer. Il propose de remettre son titre en jeu dans 2 ans.</p> <p>Les objectifs du candidat sont divisés en 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche : amélioration des outils de travail. Facilité d'accès aux plateaux techniques (laveries ateliers, etc.). • Vie de la Section : renforcement de la cohésion, bonne atmosphère actuelle, mais manque d'uniformité, les activités communes (grands séminaires) doivent être renforcées. • Etudiants : plus de contacts avec la recherche, par expl. dans le cadre des activités à option, associé un étudiant avec un parrain et une rencontre hebdomadaire. <p>Est-ce que le candidat va conserver sa fonction de président de la commission des bâtiments ? Le candidat informe qu'il n'y a pas d'incompatibilité et pense continuer ce mandat.</p> <p>Pas de questions en l'absence des candidats.</p> <p>D. Hochstrasser informe que le Décanat soutient fortement cette candidature et ajoute que les deux candidats sont très actifs au sein de la Faculté, dotés d'une grande générosité et s'investissent énormément pour la Faculté.</p> <p>Résultat du vote du Collège des professeurs (CdP) : PO 34 oui - 3 non - autres 39 oui - 3 non. Le Pr D. Belin a été élu Président de la Section de médecine fondamentale par 16 oui et 2 non (vote à bulletin secret).</p>
6	Présentation du Master en médecine clinique	<p>P. Giannakopoulos présente le Master (cf ppt sur le site du CdF) et précise que son inscription est gratuite.</p> <p>Le Président relève que ce master ne permettra pas d'avoir un travail en dehors de la Suisse. Il ajoute que si l'(UEMS) Union des spécialistes médicales européens ne reconnaît pas ce master il aura peu d'attrait.</p> <p>Résultat du vote du CdP : PO 38 oui - 1 non - autres 42 oui - 1 non - 3 abst. Le Master en médecine clinique est accepté par 11 oui, 4 non, 3 abstentions (vote à bulletin secret).</p>
7	Présentation du Master en Neurosciences	<p>A. Malafosse présente le Master.</p> <p>Résultat du vote du CdP : PO 39 oui - 1 abst. - autres 44 oui Le Master est accepté par 16 oui, 1 non et 1 nul (vote à bulletin secret).</p>

8	Modification du mandat de la Commission d'éthique d'expérimentation animale	<p>S. Izui présente les principales modifications :</p> <p>La composition de la commission a été complétée par un spécialiste de l'éthique (Pr A. Mauron). Tous les protocoles d'expérimentation animale réalisés en Suisse <u>ou à l'étranger</u> par un membre de la Facmed à titre d'investigateur principal dans le cadre d'activités académiques ou accessoires doivent être soumis à la Commission d'éthique.</p> <p>La commission est consciente que cette dernière modification engendra de nombreux dossiers supplémentaires.</p> <p>Résultat du vote du CdP : PO 37 oui - 2 abst. - autres 37 oui - 3 non - 3 abst.</p> <p>Les modifications du mandat de la commission d'éthique d'expérimentation animale sont acceptées par 15 oui et 2 abstentions (vote à bulletin secret).</p>
9	Modification du mandat de la Commission des animaleries	<p>S. Jouve-Couty présente le service de Zootechnique et la Commission de l'animalerie ainsi que son règlement. La principale modification concerne l'attribution des espaces de la zootechnie qui sera limitée dans le temps.</p> <p>Résultat du vote du CdP : adopté par un vote à main levée à l'unanimité moins 1 abstention.</p> <p>Les modifications du mandat de la Commission des animaleries sont acceptées par 17 oui (vote par bulletin secret).</p>
10	Présentation du règlement facultaire	<p>J.-F. Balavoine présente le règlement facultaire. (cf ppt sur le site du CdF).</p> <p>Le CdP a accepté le règlement par un vote à mains levées à l'unanimité.</p> <p>Le règlement facultaire est accepté à l'unanimité par 17 oui.</p>
11	Présentation des plans d'étude de la médecine humaine et dentaire	<p>Le CdP a accepté le règlement par un vote à mains levées à l'unanimité.</p> <p>Les plans d'étude de la médecine humaine et dentaire sont acceptés à l'unanimité par 17 oui.</p>
		<p>La séance est levée à 19h50.</p>